

Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des
29 et 30 novembre 2013

«Une communauté solidaire à l'impact concret» – la Conférence centrale renforce sa communication

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse s'apprête à renforcer sa communication. Elle souhaite lui donner plus d'impact et la rendre plus parlante. Quant à sa volonté de jouer un rôle structurant au sein de l'Eglise catholique – c'est ainsi qu'elle conçoit sa mission – elle en a donné la preuve en prenant des décisions importantes dans le domaine financier et en adoptant une position claire à l'endroit du «Vade-mecum». Enfin, les élections à ses divers organes pour la période de mandat 2014-2015 ont révélé que près de la moitié de la cinquantaine de délégués siégeant au sein de l'assemblée plénière de la Conférence centrale sont prêts à participer aux travaux de commissions ou à la représenter dans d'autres organismes.

La communication et le travail de relations publiques sont un sujet de préoccupation pour la Conférence centrale depuis un certain temps déjà. Il y a lieu de donner à entendre plus clairement que bien des activités menées par l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques sont importantes pour permettre à l'institution d'exercer une influence dans la société et de dialoguer avec elle selon des modes qui s'inscrivent dans l'esprit du temps. La communication axée jusqu'ici essentiellement sur des messages abstraits où les chiffres occupent une grande place demande à être complétée par des illustrations et des évocations de la réalité concrète. Il s'agit d'améliorer la visibilité des prestations de la Conférence centrale. Les membres de synodes, d'autorités de communes ecclésiastiques/paroisses et les collaborateurs pastoraux doivent se sentir directement concernés et nourrir la conviction que les sommes versées à la Conférence centrale ne sont pas de l'argent perdu pour l'Eglise locale mais, au contraire, un bon investissement. Voilà pourquoi les délégués ont voté un crédit pour la réalisation d'un concept de communication ayant pour objectif de rafraîchir l'image de la Conférence centrale et de renouveler ses instruments de communication.

«Vade-mecum»: aspiration à la collaboration

Une discussion animée s'est déroulée à propos du point de l'ordre du jour consacré au «Vade-mecum». Ce document, élaboré par une commission d'experts de la Conférence des évêques suisses dans le but de régir «la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse», a suscité, lors de sa publication l'été dernier, maints remous dans l'Eglise ainsi qu'au sein des médias. Les échanges ont porté principalement sur le fait que le document a été adopté par les évêques «pour mise en application» et qu'il a été diffusé publiquement sans information préalable des corporations de droit public ecclésiastique – pourtant concernées au premier chef – et sans que ces dernières aient été véritablement associées à la procédure. Par ailleurs, de nombreuses affirmations et exigences figurant dans le document soulèvent des interrogations. Dès lors, aux yeux de la Conférence centrale, il importe que la valeur attachée au document ne soit pas relativisée de manière informelle seulement. Au contraire, elle tient à ce que la Conférence des évêques suisses (CES) déclare en bonne et due forme que le Vade-mecum constitue une «base de travail» et qu'il ne fait pas l'objet d'un mandat de «mise en application». C'est à partir de là, et pour autant qu'une coopération à caractère contraignant se révèle possible, que la Conférence centrale sera ouverte à un dialogue constructif sur les améliorations nécessaires à apporter au «système dualiste». En outre, elle souhaite l'adoption de directives pour la communication interne et externe de la CES et des diocèses qui soient propres à favoriser un débat concret et

constructif sur les questions de droit public ecclésiastique à résoudre, cela tant dans les médias qu'au sein de l'opinion publique.

Le rapport et les conclusions de la Conférence centrale à propos du «Vade-mecum pour la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse» peuvent être consultés sous: www.rkz.ch → Downloads → Prises de position.

Plus de 7 millions de francs pour les tâches que l'Eglise accomplit à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques

L'approbation des subsides alloués dans le cadre dit du «cofinancement» pour assurer la couverture des frais engendrés par les tâches entreprises par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques a lieu chaque fin d'année à la suite d'un travail intense accompli en amont au sein de commissions chargées de rechercher des solutions qui respectent à la fois l'équité et le sens des réalités. C'est conformément à cette procédure que les délégués ont avalisé l'ensemble des propositions de subventionnement mises au point conjointement avec des représentants de la Conférence des évêques et de l'Action de Carême. De la sorte, en 2014, 8,7 millions de francs seront répartis entre une cinquantaine d'institutions. Sur ce total, 7,1 millions proviendront de la Conférence centrale et 1,6 million de l'Action de Carême. L'approbation a été d'autant plus nette qu'à la suite de la diminution de la participation de l'Action de Carême, des économies d'environ 750'000 francs (comparativement à 2012) ont été réalisées et que, de ce fait, il s'avère possible de ne pas dissoudre des réserves, à la différence des années précédentes.

L'importance cruciale que revêtent une bonne entente entre la CES et la Conférence centrale, mais aussi la prévention de conflits médiatisés autour du droit public ecclésiastique et du financement de l'Eglise relève de l'évidence, ne serait-ce que parce que plus de la moitié des fonds du cofinancement sont affectés à la Conférence des évêques suisses et au financement de l'activité médiatique de l'Eglise. Le reste profite à la formation de base et à la formation continue des collaborateurs ecclésiaux, à la pastorale de la jeunesse, aux associations catholiques ainsi qu'à de très nombreux offices spécialisés.

Nouvelle composition de la présidence pour la période de mandat 2014-2015

Sous le point de l'ordre du jour «Elections pour la période de mandat 2014-2015», près de la moitié des délégués ont été soit confirmés dans des fonctions exercées jusqu'ici soit élus nouvellement en tant que membres de commissions ou que représentants de la Conférence centrale au sein d'autres institutions. Si l'on songe au fait que la plupart des délégués à la Conférence centrale assument parallèlement la présidence ou la direction de l'organisation ecclésiastique cantonale qu'ils représentent, il est remarquable que l'on parvienne à trouver parmi eux autant de personnes prêtes à se mettre à disposition pour remplir pratiquement toutes les charges prévues. Or, nombre d'entre elles sont lourdes au niveau du travail et du temps à leur consacrer.

La présidence de la Conférence centrale, qui compte cinq membres et joue un rôle clé pour la préparation et la mise en œuvre des décisions de l'assemblée plénière, a fait l'objet d'un renouvellement partiel en raison des départs de Giorgio Prestele (ZH) et de Peter Niederberger (ZG). Ils seront remplacés à l'avenir par le président du conseil synodal zurichois, Benno Schnüriger, et celui de l'Eglise nationale d'Argovie, Luc Humbel. Les autres membres en fonction jusqu'ici, à savoir Hans Wüst (SG), Susana Garcia (VD) et Jean-Paul Brügger (FR), ont été confirmés dans leur charge.

Eglise catholique en Suisse: chiffres, faits et évolutions

La partie thématique organisée la veille de l'assemblée plénière statutaire a été animée par Arnd Bünker et Urs Winter-Pfändler, respectivement directeur et collaborateur scientifique de l'Institut suisse de sociologie pastorale à Saint-Gall (SPI). Ils ont présenté les premiers résultats d'une recherche en cours sur la réputation des Eglises, ainsi que les statistiques 2013 de l'Eglise catholique en Suisse qui viennent d'être publiées. La discussion qui a suivi a montré combien il est important que les Eglises sachent comment elles sont perçues de l'extérieur mais aussi à quel point des déclarations et statistiques sorties de leur contexte peuvent avoir des répercussions sérieuses.

Ainsi, Arnd Bünker affirme ce qui suit dans son introduction aux statistiques ecclésiales 2013: «Les données recueillies reflètent des évolutions importantes qui se produisent dans la vie de l'Eglise. Elles peuvent inciter à porter un regard critique sur sa propre action et servir de point de départ pour tracer de nouvelles lignes de force dans la planification pastorale. Les statisticiens le savent mieux que quiconque: la prudence s'impose dans le maniement des chiffres. On ne saurait comparer des pommes avec des poires!»

Zurich, le 4 décembre 2013

Daniel Kosch